



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mars 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de janvier 2020 sous la présidence de la République socialiste du Viet Nam (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(Signé) **Dang Dinh Quy**



Annexe à la lettre datée du 31 mars 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Viet Nam (janvier 2020)

Introduction

En janvier 2020, sous la présidence du Viet Nam, le Conseil de sécurité a tenu 14 séances publiques (comprenant 2 débats publics, 4 séances officielles et 8 séances d'information), 1 séance privée et 12 consultations plénières. Il a adopté quatre résolutions, publié une déclaration du Président, fait cinq déclarations à la presse et communiqué à trois reprises des éléments destinés à la presse. En outre, il a tenu une réunion organisée selon la formule Arria et deux dialogues interactifs informels.

Afrique

République centrafricaine

Le 31 janvier, le Conseil a adopté par 13 voix contre 0, avec 2 abstentions, la résolution [2507 \(2020\)](#), dans laquelle il a reconduit jusqu'au 31 juillet 2020 le régime de sanctions visant la République centrafricaine. Il a également décidé de proroger jusqu'au 31 août 2020 le mandat du Groupe d'experts. L'embargo sur les armes a une nouvelle fois été assoupli, notamment en ce qui concerne les véhicules militaires terrestres non armés et les véhicules militaires terrestres montés d'armes de calibre égal ou inférieur à 14,5 mm. Certains membres du Conseil ont débattu d'un éventuel assouplissement supplémentaire de l'embargo sur les armes.

République démocratique du Congo

Le 14 janvier, le Conseil a tenu un dialogue interactif informel sur la République démocratique du Congo faisant suite au renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en décembre 2019. Ce dialogue avait pour objet de réfléchir à comment collaborer au service de la paix dans l'est du pays dans le respect de l'Accord-cadre de 2013 pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Parmi les participants figuraient la République démocratique du Congo et d'autres pays de la région, à savoir l'Angola, le Burundi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Ces derniers ont écouté les exposés de Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, et de Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Tout en se félicitant des récents progrès accomplis par le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'agissant de favoriser la coopération et la diplomatie dans la région, les membres du Conseil ont dit être préoccupés entre autres par les menaces posées par les groupes armés, l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles et la maladie à virus Ebola. Ils ont souligné qu'il était important de mettre en œuvre l'Accord-cadre dans sa totalité et de favoriser la coopération régionale et internationale au service de la République démocratique du Congo. Les pays de la région ont également salué les progrès réalisés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, ainsi que le soutien apporté par la MONUSCO. Ils ont souligné l'importance de la coopération régionale pour soutenir le règlement de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

Lors de consultations tenues le 20 janvier, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », les membres du Conseil ont écouté un exposé du général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz comme suite à la publication de son « independent assessment report on the protection of civilians and neutralization of armed groups in Beni and Mambasa territories in the Democratic Republic of the Congo » (rapport d'évaluation indépendant sur la protection des civils et la neutralisation des groupes armés dans les territoires de Beni et de Mambasa en République démocratique du Congo) et ont procédé à un échange de vues sur les activités de la MONUSCO après le renouvellement de son mandat.

Libye

Lors de consultations tenues le 6 janvier, le Conseil a écouté l'exposé de Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), sur l'évolution récente de la situation en Libye et les préparatifs de la Conférence de Berlin sur la Libye. Les membres du Conseil ont ensuite eu un échange de vues. Des éléments destinés à la presse ont été fournis à l'issue des consultations : les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à l'escalade des jours précédents, ont rappelé que l'embargo sur les armes devait être respecté et que les ingérences étrangères devaient cesser et ont réaffirmé leur soutien à l'action du Secrétaire général et de son Représentant spécial en faveur d'une solution politique à la situation en Libye, ainsi qu'aux initiatives internationales venant en appui.

Lors de consultations tenues le 21 janvier, le Conseil a bénéficié d'un exposé du Secrétaire général sur la Conférence de Berlin sur la Libye, qui s'est tenue le 19 janvier. Des éléments destinés à la presse ont été fournis à l'issue des consultations : les membres du Conseil ont salué les conclusions de la Conférence, ont renouvelé leur soutien au Représentant spécial du Secrétaire général dans sa quête d'un cessez-le-feu durable et d'une solution politique contrôlée et dirigée par les Libyens eux-mêmes et ont exhorté les parties libyennes à dialoguer dans un esprit constructif pour conclure un accord de cessez-le-feu.

Lors de consultations tenues le 28 janvier, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », le Conseil a eu un échange de vues sur le suivi de la Conférence de Berlin.

Le 30 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information pendant laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUL a parlé de l'évolution récente de la situation en Libye et de l'action de la MANUL. Le Conseil a également écouté un exposé de Mathias Licharz, s'exprimant au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#). Le Représentant spécial s'est dit préoccupé par la persistance de la violence malgré la récente trêve, alors que l'embargo sur les armes était régulièrement enfreint. Il a exhorté le Conseil à adopter rapidement une résolution pour soutenir la mise en œuvre des conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye. Les membres du Conseil ont appelé à instaurer un cessez-le-feu durable et à faire respecter l'embargo sur les armes afin de mettre un terme au conflit. Le Représentant permanent de la Libye a souligné les souffrances et la frustration du peuple libyen et a appelé le Conseil à adopter une résolution qui puisse soutenir les résultats de la Conférence de Berlin.

Après cette séance d'information, le Conseil a tenu des consultations, auxquelles a participé M. Salamé, afin de poursuivre l'examen de la question. Les membres du Conseil ont continué à réaffirmer leur soutien à M. Salamé et lui ont posé des questions sur la mise en œuvre de l'embargo sur les armes et la surveillance d'un éventuel cessez-le-feu.

Mali

Le 15 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation au Mali, suivie d'une séance privée. Il a écouté un exposé de Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix. En outre, Tiébilé Dramé, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, a fait une déclaration. Le 17 janvier, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont demandé aux parties de manifester une volonté politique plus marquée d'accélérer de toute urgence la mise en œuvre de l'Accord de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger afin de mettre en œuvre les mesures prioritaires énoncées dans la résolution 2480 (2019) avant la fin du mandat actuel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Ils ont condamné fermement l'attentat terroriste perpétré le 9 janvier contre un camp de la MINUSMA à Tessalit. Ils se sont dits inquiets du sentiment d'hostilité dont faisait l'objet la MINUSMA au Mali. Ils se sont également félicités de la tenue du Sommet de Pau le 13 janvier et de la proposition de créer une « Coalition pour le Sahel », destinée à lutter contre le terrorisme et à renforcer les capacités militaires des États sahéliens. Lors des consultations qui ont suivi la séance d'information, les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation au sujet des victimes civiles, notamment des femmes et des enfants, ainsi que leur soutien à un processus de dialogue national inclusif et ont débattu de la manière de réorganiser plus efficacement les forces opérationnelles de la MINUSMA.

Soudan du Sud

Le 23 janvier, le Conseil a tenu un dialogue interactif informel au sujet des récents faits nouveaux relatifs à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé de 2018 sur le règlement du conflit au Soudan du Sud. Le Conseil a écouté les exposés d'Ismail Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et de David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Les intervenants ont informé les membres du Conseil des progrès réalisés par les parties dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, notamment en ce qui concerne la création d'un gouvernement provisoire. Les membres du Conseil et les intervenants ont exhorté les parties à créer le gouvernement provisoire d'ici au 22 février 2020. Les membres de l'IGAD, à savoir Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, avaient été invités et ont pris la parole. Le représentant du Soudan du Sud a réaffirmé que son gouvernement s'employait avec détermination à former un gouvernement provisoire.

Soudan

Lors de consultations tenues le 8 janvier, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », le Conseil a écouté un exposé de Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, portant sur l'évolution récente de la situation au Darfour occidental, notamment les attaques contre un camp de déplacés et le pillage de l'ancien quartier général de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Des éléments destinés à la presse ont été fournis à l'issue des consultations : les membres du Conseil ont condamné les récentes violences intercommunautaires à Geneina (Darfour occidental), ont souligné leur soutien constant au Gouvernement soudanais et ont salué l'action du Premier Ministre, Abdalla Hamdok.

Soudan, Soudan du Sud et Abyei

Le 29 janvier, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont condamné les récentes violences à Kolom (Abyei), qui ont entraîné la mort d'une trentaine de civils, dont des enfants. Ils ont appelé à la cessation immédiate des violences contre les civils et ont demandé aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais de coordonner sans tarder une enquête avec l'aide de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

Afrique de l'Ouest et Sahel

Le 8 janvier, lors d'une séance d'information semestrielle suivie d'une séance privée, le Conseil a écouté un exposé de Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général, sur le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) (S/2019/1005). Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude quant à la propagation du terrorisme et de la criminalité organisée dans la région. Ils ont fermement condamné les attaques contre les civils, les forces de sécurité et de défense, ainsi que le personnel de maintien de la paix, soulignant que les violences intercommunautaires et interconfessionnelles mettaient en péril le développement régional, et ont appelé de leurs vœux l'adoption d'approches axées sur le développement s'agissant de la politique et de la sécurité afin de lutter contre la pauvreté, le chômage et d'autres causes sous-jacentes de l'instabilité. Certains membres du Conseil ont convenu que la Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel avaient besoin d'un soutien international plus important. De nombreux membres du Conseil ont également souligné que les prochaines élections présidentielles dans six pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Niger et le Togo, devaient se dérouler dans le calme alors que certaines tensions étaient anticipées. Le 31 janvier, les membres du Conseil ont convenu de proroger le mandat de l'UNOWAS pour une période supplémentaire de trois ans dans une lettre du Président du Conseil de sécurité adressée au Secrétaire général. Ils seront tenus au courant de l'exécution du mandat de l'UNOWAS par les rapports semestriels du Secrétaire général.

Asie

Question Inde-Pakistan

Lors de consultations tenues le 15 janvier, au titre du point de l'ordre du jour « Questions diverses », le Conseil a examiné la question Inde-Pakistan. Mohamed Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, et le général de brigade El Hadji Babacar Faye, Chef d'état-major (Bureau des affaires militaires), ont présenté des exposés sur l'évolution de la situation au Jammu-et-Cachemire depuis août 2019 et sur les travaux du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Les membres du Conseil ont ensuite eu un échange de vues.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 22 janvier, le Conseil a tenu ses consultations semestrielles sur le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Ses membres ont écouté un exposé de Natalia Gherman, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Centre régional, qui a fait le point sur les activités visant à faciliter la diplomatie préventive en Asie centrale, en particulier la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, la coopération entre les cinq États d'Asie centrale et

l'Afghanistan dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que les initiatives du Centre s'agissant de la gestion des cours d'eau transfrontaliers, de la lutte contre le trafic de drogue et du rôle des femmes et des jeunes. Les membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés par le Centre régional pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Asie centrale et ont conservé leur soutien aux travaux du Centre régional et de la Représentante spéciale.

Moyen-Orient

République arabe syrienne

Lors de consultations tenues le 3 janvier, le Conseil a écouté des exposés de Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et de Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, au sujet des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, notamment à Edleb. M^{me} DiCarlo a parlé de la récente escalade sur le terrain, appelant les parties concernées à redoubler d'efforts pour faire preuve de retenue, mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu à Edleb, faciliter les opérations humanitaires et protéger les civils. Elle a également souligné qu'il convenait de promouvoir un processus politique global, notamment en participant de manière constructive aux travaux de la Commission constitutionnelle. M. Lowcock a rappelé la déclaration du Secrétaire général du 23 décembre 2019, dans laquelle il avait souligné les graves conséquences humanitaires des attaques en cours et la vulnérabilité accrue des personnes déplacées en raison de la rigueur de l'hiver. Les membres du Conseil ont ensuite eu un échange de vues sur la situation en République arabe syrienne et ont débattu des moyens de régler les problèmes sur le plan politique, humanitaire et antiterroriste.

Le 6 janvier, le Conseil a tenu des consultations sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) au titre du point de l'ordre du jour « La situation au Moyen-Orient ». Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, a fait un exposé sur le soixante-quinzième rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur la République arabe syrienne. Elle a indiqué que l'Équipe d'évaluation des déclarations préparait le vingt-troisième cycle de consultations, que la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne analysait les informations recueillies lors de son déploiement en décembre 2019, que l'Équipe d'enquête et d'identification menait ses enquêtes et que des informations et des rapports seraient transmis en temps voulu. Les membres du Conseil ont condamné l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque, en quelque circonstance que ce soit et pour quelque motif que ce soit.

Le 10 janvier, le Conseil a adopté la résolution 2504 (2020) par 11 voix contre 0, avec 4 abstentions, dans laquelle il a prorogé de six mois, jusqu'au 10 juillet 2020, l'autorisation accordée aux agences humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution d'acheminer l'aide humanitaire en République arabe syrienne en passant par les postes frontière de Bab el-Salam et de Bab el-Haoua. Le Représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration.

Dans la matinée du 29 janvier, lors d'une séance d'information, le Conseil a écouté un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Le Secrétaire général adjoint a exprimé son inquiétude face à l'aggravation de la situation humanitaire dans le nord-ouest du pays en raison de

l'escalade des semaines précédentes et a mis en garde contre une nouvelle dégradation de l'économie syrienne. D'après lui, les combats dans la province d'Edleb et ses environs restaient intenses. Il a souligné l'importance de l'action humanitaire de l'ONU et de ses partenaires et s'est dit préoccupé par les obstacles persistants. Les membres du Conseil ont fait écho à l'inquiétude du Secrétaire général adjoint face à la gravité de la situation humanitaire dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Ils ont exhorté les parties concernées à respecter le cessez-le-feu à Edleb ; à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international de protéger les civils et de faciliter les opérations humanitaires ; et à s'employer davantage à favoriser un processus politique basé sur la résolution 2254 (2015). Certains membres ont souligné l'importance de lutter contre le terrorisme à Edleb tout en insistant sur le fait que le terrorisme en général devait être combattu dans le respect du droit international. Certains membres du Conseil ont exprimé leur reconnaissance aux agences humanitaires des Nations Unies.

Dans l'après-midi du 29 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information sur le processus politique en République arabe syrienne. Khawla Matar, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, a indiqué que l'Envoyé spécial, Geir Pedersen, était à Damas pour poursuivre le dialogue avec les parties syriennes et les principaux acteurs internationaux afin d'avancer vers la sortie du conflit et la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Elle a répété que la Commission constitutionnelle faisait partie de la démarche et que toutes les parties s'étaient efforcées d'estomper leurs divergences afin que la Commission puisse bientôt se réunir à nouveau. Les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations quant à la lenteur du processus politique, alors que la violence dans le nord-ouest du pays se poursuivait. Ils ont souligné que toutes les parties devaient respecter et appliquer strictement leurs obligations au titre de la résolution 2254 (2015) et d'autres résolutions connexes. Le Gouvernement de la République arabe syrienne et les autres parties ont été exhortés à s'appuyer sur les avancées récentes pour mener un dialogue et des négociations avec la large participation des parties concernées afin de trouver une solution politique durable acceptable pour le peuple syrien.

Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 21 janvier, lors du débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, le Conseil a écouté un exposé de Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et d'Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence. M^{me} DiCarlo, citant un processus politique dans l'impasse et l'expansion illégale des colonies, a souligné que des tendances négatives continuaient de saper la possibilité d'une solution des deux États au conflit israélo-palestinien. Elle a communiqué au Conseil les résultats d'une récente enquête selon lesquels 65 % des Israéliens pensaient que le conflit ne se terminerait jamais et 52 % des Palestiniens étaient du même avis. Elle a décrit la menace de l'annexion de la vallée du Jourdain et de certaines parties de la Cisjordanie. Selon M^{me} Mueller, la moitié de la population de la Cisjordanie et de Gaza avait besoin d'aide, alors que les opérations humanitaires étaient entravées par les autorités israéliennes et palestiniennes. Elle a encouragé les États Membres à renforcer la collaboration humanitaire-développement afin de réduire la dépendance des Palestiniens à l'égard de l'aide.

La plupart des intervenants ont appelé les parties concernées à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver les tensions, ont réitéré leur soutien à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, ont exprimé leur préoccupation face à la poursuite des activités de colonisation et aux projets d'annexion de parties du Territoire palestinien occupé et ont demandé

instamment la reprise du dialogue et des négociations sur la base des résolutions sur le sujet des organes de l'ONU et du droit international. Beaucoup ont exprimé leur inquiétude face à la situation humanitaire désastreuse à Gaza et ont salué les travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait une réconciliation des Palestiniens. La situation en Iraq, au Liban, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen a été mentionnée dans certaines des déclarations.

Yémen

Le 13 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2505 \(2020\)](#), dans laquelle il a décidé de proroger de six mois le mandat de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), jusqu'au 15 juillet 2020, chargeant la Mission de continuer à superviser l'accord de paix entre le Gouvernement yéménite et la milice houthiste dans la ville portuaire de Hodeïda. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte chaque mois des progrès accomplis dans l'application de l'accord et de lui faire un point sur la MINUAAH dans un délai d'au moins un mois avant la date à laquelle le mandat de la Mission devait venir à expiration.

Le 16 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation au Yémen lors de laquelle il a écouté Martin Griffiths, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, et Ramesh Rajasingha, Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. M. Griffiths, citant une série d'avancées ayant eu lieu depuis son dernier exposé devant le Conseil, a déclaré que les engagements pris en faveur de la désescalade étaient respectés : pas d'actes majeurs de provocation militaire au Yémen, effondrement de la fréquence des frappes aériennes et arrivée des cargaisons de carburant dans les ports de Hodeïda. Il a toutefois déclaré que des préoccupations subsistaient quant à la situation humanitaire désastreuse et qu'il convenait d'assurer un accès humanitaire sûr pour atteindre les millions de personnes ayant besoin d'une aide d'urgence. M. Rajasingha a décrit la situation sur le terrain, moins dangereuse pour les civils qu'un an plus tôt mais toujours marquée par des actes de violence faisant de nombreuses victimes. Il a exhorté les parties concernées à respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire et à s'orienter rapidement vers un cessez-le-feu national. Il a également fait état des restrictions croissantes pesant sur les opérations humanitaires dans le nord du Yémen. Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme alimentaire mondial pour atteindre les personnes les plus en détresse. Ils se sont également félicités de la tendance positive à la désescalade dans tout le pays et ont exhorté les parties à poursuivre sur cette voie afin de relancer le processus politique. La majorité du Conseil a réitéré son soutien à la prorogation du mandat de la MINUAAH mais a noté qu'il n'y avait pas assez de mesures prises en vue de la mise en œuvre de l'accord.

Après la séance d'information, le Conseil a tenu des consultations pour poursuivre l'examen de la question, au cours desquelles l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a répondu aux questions posées par certains membres du Conseil au sujet des prochaines étapes après la désescalade, de l'évolution de la mise en œuvre des Accords de Stockholm et de Riyad, des obstacles aux opérations humanitaires des Nations Unies, de l'exécution du mandat de la MINUAAH et de la participation des femmes yéménites au processus politique.

Le 28 janvier lors de consultations, le Conseil a écouté un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Ce dernier a déclaré que la situation au

Yémen avait considérablement changé au cours des jours précédents et était alarmante en raison de la reprise des frappes militaires à l'est de Sanaa et à Mareb, laquelle avait fait plus de 100 victimes. Ces faits nouveaux pourraient compromettre les progrès récents, y compris en ce qui concerne le processus de paix. Le 30 janvier, à l'issue des consultations, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il s'est dit profondément préoccupé par l'aggravation considérable de la violence à Nehm et à Jaouf et par ses conséquences sur les civils, et a demandé la cessation immédiate des hostilités, lesquelles étaient une menace pour le processus politique, et le retour au calme. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur plein appui à l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et exprimé l'espoir que le retour au calme permettrait aux parties yéménites de faire avancer sans tarder les négociations globales et inclusives menées sous l'égide de l'ONU sur les arrangements politiques et de sécurité nécessaires pour mettre un terme au conflit et s'engager sur la voie d'une transition pacifique. Ils ont demandé de nouveau aux parties de respecter le cessez-le-feu à Hodeïda et de poursuivre la mise en œuvre élargie de l'Accord de Stockholm. Ils se sont félicités que les parties se soient à nouveau engagées le 9 janvier à appliquer l'Accord de Riyad.

Europe

Chypre

Le 16 janvier, le Conseil a tenu une séance privée concernant la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Les participants ont écouté un exposé d'Elizabeth Spehar, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de l'UNFICYP.

Lors de consultations tenues le 20 janvier, le Conseil a écouté un exposé de M^{me} Spehar sur un rapport du Secrétaire général concernant l'évolution récente de la situation à Chypre (S/2020/23). Dans ce rapport, le Secrétaire général a demandé aux parties concernées d'éviter une nouvelle escalade et de désamorcer les tensions à Chypre. Il a également exprimé sa préoccupation face aux violations commises dans la zone tampon et au mépris persistant envers l'autorité de l'UNFICYP et a exhorté les parties à travailler de manière constructive avec l'UNFICYP pour remédier à la situation. De nombreux membres du Conseil ont dit souscrire aux observations du Secrétaire général et ont souligné qu'il était important que les parties fassent preuve d'une volonté politique plus forte, participent plus activement au dialogue politique et respectent les résolutions du Conseil. Les membres du Conseil ont dit soutenir les travaux de l'UNFICYP et se sont déclarés en faveur de la prolongation du mandat de la Force.

Le 30 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2506 \(2020\)](#), dans laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP de six mois, jusqu'au 31 juillet 2020. Le Conseil s'est déclaré vivement préoccupé par l'augmentation du nombre de violations du statu quo militaire le long des lignes de cessez-le-feu et a prié une fois de plus les deux parties et toutes les parties concernées de respecter les pouvoirs dévolus à l'UNFICYP. Les membres du conseil ont invité les dirigeants des deux communautés chypriotes et toutes les autres parties concernées à s'abstenir de tout acte ou propos susceptible d'entamer les chances de succès des négociations. Ils ont appelé les dirigeants des deux parties à redoubler d'efforts pour faire converger au plus vite leurs points de vue sur les questions essentielles. Ils ont également prié le Secrétaire général de présenter d'ici au 10 juillet 2020 un rapport sur sa mission de bons offices, notamment sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ

consensuel en vue de négociations constructives, axées sur les résultats et aboutissant à un règlement.

Amériques

Colombie

Le 13 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information pendant laquelle il a écouté un exposé de Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, sur les faits nouveaux en Colombie, notamment les élections locales et départementales du 27 octobre 2019. M. Massieu a indiqué qu'il y avait eu une récente vague de manifestations populaires demandant notamment la protection des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et des figures de la société civile, ainsi que l'application de l'ensemble des dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Dans son rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/988), tout en reconnaissant des progrès réguliers, le Secrétaire général a noté la mise en œuvre inégale de divers aspects de l'Accord final liés à la réintégration. Il a salué les progrès réalisés dans l'élaboration conjointe d'un plan de réintégration par le Gouvernement et les FARC-EP après le dépôt des armes. L'adoption du plan par le Gouvernement et le parti politique Fuerza Alternativa Revolucionaria del Común (FARC) contribuerait à éclaircir la situation en ce qui concerne notamment l'éducation, la santé, la pérennité de la réintégration économique, le logement, la réintégration au niveau local et l'assistance psychosociale. Dans ce rapport, le Secrétaire général a souligné que les dispositions de l'Accord final étaient interdépendantes et qu'il fallait progresser simultanément dans des domaines tels que les réformes rurales visant à lutter contre la pauvreté et le sous-développement dans les campagnes ; les mesures de substitution des cultures illicites qui visent à lutter contre les économies illégales ; les réformes politiques en faveur d'une vie politique participative et ouverte à toutes et à tous.

Le 15 janvier, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a de nouveau exprimé son appui total et unanime au processus de paix en Colombie. Il s'est félicité de la détermination inchangée des deux parties à appliquer l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, dont l'exécution entrait dans sa quatrième année, ainsi que des élections locales et départementales d'octobre 2019, qui avaient été inclusives et s'étaient déroulées de façon relativement pacifique, avec la participation de la FARC. Il s'est en outre félicité de la dernière expression de soutien du Président colombien, Iván Duque Márquez, à la poursuite des travaux de la Mission de vérification. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les informations faisant état de graves problèmes de sécurité dans plusieurs départements de la Colombie et par les menaces, les attaques et les assassinats qui continuaient de viser les figures de la société civile. Ils ont demandé que les responsables de ces actes soient traduits en justice et que des mesures efficaces soient prises pour améliorer la sécurité, notamment par le renforcement de la présence des services civils et des services de sécurité de l'État dans les zones touchées par le conflit. Le Conseil a noté que le dialogue national suscité par les manifestations récentes pouvait permettre d'associer différents secteurs à la recherche d'un consensus autour de la mise en œuvre de l'Accord final, notamment les organisations de femmes, les groupes autochtones et afro-colombiens, les groupes environnementaux et la jeunesse.

Haïti

Le 8 janvier, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a fait part de l'inquiétude que lui inspirait l'impasse politique dans laquelle se trouvait actuellement Haïti. Les membres du Conseil ont réaffirmé la nécessité immédiate pour les acteurs haïtiens d'engager un dialogue inclusif et ouvert pour former un gouvernement qui réponde aux besoins du peuple haïtien sans plus attendre. Les membres du Conseil ont insisté sur l'urgence de remédier à la détérioration de la situation humanitaire en Haïti grâce à l'action coordonnée du Gouvernement haïtien, de l'ONU et de la communauté internationale. Ils ont réitéré leur détermination à œuvrer avec Haïti sur la voie d'un avenir démocratique, pacifique et sûr.

Questions thématiques et autres questions

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Les 9, 10 et 13 janvier, le Conseil a tenu un débat public au niveau ministériel sur le thème « Respect de la Charte des Nations Unies » au titre du point de l'ordre du jour « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », sous la présidence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères vietnamien, Pham Binh Minh. Le Secrétaire général et la Présidente des Sages, Mary Robinson, ont pris la parole lors du débat. Au début du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2020/1) dans laquelle il a réaffirmé son attachement à la Charte des Nations Unies, notamment aux buts et principes qui y étaient énoncés, et à un ordre international fondé sur le droit international, lequel était au fondement d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Il a également réaffirmé son attachement au multilatéralisme et au rôle central joué par l'Organisation, a encouragé le Secrétaire général à continuer de s'employer à aider les États Membres et les organisations régionales à défendre la Charte et a souligné qu'il était déterminé à faire appliquer la Charte dans toutes ses activités.

Dans sa déclaration, le Secrétaire général a souligné que le moyen le plus efficace pour les États Membres de faire face collectivement aux défis mondiaux était de renforcer leur engagement envers la Charte. La Présidente des Sages a souligné que le monde connaissait deux menaces incontestables qui n'étaient pas nouvelles – la prolifération nucléaire et la crise climatique – et que la réponse à ces menaces était rendue encore plus difficile à un moment où la coopération multilatérale était minée par le populisme et le nationalisme.

Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont réaffirmé leur attachement à la Charte, au droit international et au multilatéralisme. Il a été souligné qu'étant donné que l'Organisation fêtait son soixante-quinzième anniversaire en 2020 et compte tenu des conséquences protéiformes des récentes évolutions géopolitiques, il était grand temps que les États Membres soient fidèles aux dispositions de la Charte ; utilisent pleinement les outils fournis par la Charte ; envisagent de renforcer les trois piliers de l'Organisation, de réformer l'Organisation et le Conseil et de recourir plus fréquemment au règlement pacifique des différends et aux accords régionaux. À l'issue du débat, 111 orateurs avaient fait des déclarations.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 30 janvier, le Conseil a organisé une séance d'information sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le

Conseil a écouté des exposés du Secrétaire général et de Lim Jock Hoi, Secrétaire général de l'ASEAN, sur la coopération entre les deux organisations. Soulignant l'importance de partenariats solides entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, le Secrétaire général a insisté sur le rôle clé de l'ASEAN dans la structure de la paix et de la sécurité régionales et sur sa contribution à la facilitation du dialogue et de la participation grâce à ses forums. Il a proposé divers domaines de coopération renforcée entre l'ONU et l'ASEAN, notamment le maintien de la paix, les femmes et la paix et la sécurité, le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, la gestion des frontières, les dispositifs d'alerte rapide et l'action climatique. M. Lim Jock Hoi a réaffirmé l'engagement de l'ASEAN en faveur du multilatéralisme ; a souligné l'importance des relations entre l'ASEAN et ses partenaires extérieurs, y compris l'ONU ; a passé en revue les progrès réalisés dans l'application du plan quinquennal de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020) ; et s'est dit impatient d'élaborer le prochain plan de mise en œuvre pour la période 2021-2025 afin de maintenir et de renforcer la dynamique de coopération entre les deux organisations. Les membres du Conseil ont salué l'action de l'ASEAN en matière de renforcement de la confiance et de diplomatie préventive, ainsi que la participation appréciable de l'organisation aux travaux de l'ONU. Ils ont exprimé leur soutien au rôle actif joué par l'ASEAN s'agissant de questions régionales et mondiales d'intérêt commun, ainsi qu'au renforcement de la coopération entre les deux organisations.
